

LE GUIDE DU COMPOSTAGE

Selon l'Ademe, les déchets organiques représentent 40 à 60% de notre poubelle d'ordures ménagères. Bonne nouvelle ils sont faciles à composter!

La commune a voté l'achat de composteurs collectifs aidé par l'Ademe dans le cadre de l'Appel à Projets Tribio. Ils seront très prochainement installés sur la place des Vieux Métiers (grand parking derrière chez Merlaud) près des PAV. Deux agents ont participé à une formation du SMD3 pour devenir référents. Cela va permettre, en collaboration avec le personnel de la cantine scolaire, de composter efficacement épluchures et restes de repas de enfants.

A la suite de cette phase test, ces composteurs pourront être utilisés par les habitants et commerçants qui en feront la demande à la mairie.

Lorsque la maturation suffisante sera atteinte, le compost sera employé comme engrais naturel dans les massifs de fleurs.



COQUILLAGES

LITIÈRES ANIMAUX

BOUCHONS LIÈGE

VAISSELLE JETABLE

LE PETIT +

> Pour favoriser leur décomposition, pensez à **bien étaler vos déchets alimentaires sur toute la surface du composteur** et à alterner une couche de déchets humides (encore verts) et une couche de secs (feuilles, sciure)

L'OBLIGATION GOUVERNEMENTALE

> La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024. Plus d'infos ici: <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>



LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

PRÉSENTATION DE L'APPLICATION TRASH SPOTTER

Les déchets abandonnés dans la nature nous concernent TOUS parce que nos modes de vie produisent TOUS des déchets, nous sommes TOUS confrontés à leurs conséquences. C'est un problème aux causes et responsabilités multiples qui rendent complexe sa résolution. Les conséquences grandissantes de ces déchets sur la biodiversité, notre santé... imposent de les retirer urgemment des espaces naturels et d'en réduire le flux entrant.

Au niveau de la commune, nous avons voté un partenariat avec une START UP qui se nomme « TRASH SPOTTER » afin de répondre au mieux aux problèmes de déchets abandonnés.

> TRASH SPOTTER COMMENT ÇA MARCHE ?

Trash Spotter a développé une application collaborative sur les smartphones qui facilite le signalement des déchets et l'enregistrement des ramassages : elle permet de faire un état des lieux des déchets présents dans la nature sur notre commune (cartographie, type, volume, photos...)

A chaque action, les utilisateurs collectent des dons monétaires qu'ils versent ensuite à des associations d'intérêt général. Ce levier d'engagement mobilise les citoyens à agir avec les associations locales et leur commune pour la dépollution de leur environnement.

Le ramassage de déchets devient une ressource financière pour les associations qui œuvrent pour le bien commun.

L'utilisation de l'application pour faciliter l'engagement citoyen (par de « petits actes ») constitue un levier fort de sensibilisation par la communication engageante. L'implication et l'éducation des communautés dans la protection de leur environnement renforce leur participation à la conservation et à la restauration des espaces naturels.

Notre commune sera informée en temps réel de toute action de signalement et de ramassage sur notre territoire, grâce à une plateforme digitale dédiée.

Dans le cadre des activités périscolaires, la chasse aux déchets via ce dispositif permet des sorties ludo-éducatives qui ont du sens et permettent une sensibilisation massive auprès de nos enfants.

Les entreprises s'engagent aussi pour la protection de l'environnement en participant comme mécènes (pour financer les dons monétaires aux associations) mais aussi en mobilisant leurs collaborateurs via les challenges pilotés avec ces outils digitaux, à des fins de sensibilisation.

1 million de tonnes de déchets se retrouvent dans la nature chaque année en France. C'est plus de 15kg par personne... (2 à 3 sacs de 100l) C'est 2 fois plus qu'en 2018... Les déchets diffus, issus notamment d'une « consommation nomade », sont disséminés en petites ou moyennes quantités partout dans la nature. Cette spécificité rend leur récupération complexe et très coûteuse.



Vous voulez agir contre la pollution pour protéger la Nature, pour la santé humaine ou simplement parce que vous en avez marre de voir les déchets près de chez vous ?

Alors l'application Trash Spotter est faite pour vous, téléchargeable sur les plateformes « Play store ou Apple store ».



Vivre VERTEILLAC!

novembre 2022

#09

CHANGEMENT DU MODE DE GESTION DES DÉCHETS PAV ET REDEVANCE INCITATIVE

LA LETTRE DU MAIRE

Chers Verteillacoises, chers Verteillacois,

Comme promis dans notre bulletin précédent, voici un numéro spécial sur la nouvelle gestion des déchets imposée par le SMD3. Cette nouvelle ère commencera normalement avec le retrait des anciens bacs et la mise en service des nouveaux PAV (point d'apport volontaire) les 7 et 8 décembre.

À partir des années 1960, la production de déchets augmente fortement en France avec la croissance économique et les changements des modes de consommation et de production. Cette quantité croissante de déchets pose des problèmes de plus en plus difficiles à résoudre, que ce soit au niveau des modes de traitement, des coûts de gestion ou des dommages causés à l'environnement et à la santé humaine.

450 ! Ce nombre représente en années le temps nécessaire à la décomposition d'un sac plastique dans la nature. Un chiffre dérisoire si on le compare à une simple pile qui, elle, met près de 8000 ans à se décomposer... Chaque année, notre production de déchets augmente. Notre société n'est pas en mesure de traiter les déchets au même rythme auquel nous les produisons.

Face à ce défi, directement lié à la croissance du nombre d'habitants sur notre planète, tout le monde a son rôle à jouer ! Aussi même si les choix imposés par le SMD3 ne nous paraissent pas être les plus judicieux, nous nous inscrivons dans une démarche positive et pro active sur ce sujet.

La commune a décidé, en sus des efforts du SMD3, de mettre en avant l'importance de bien trier les déchets, d'implanter et de gérer un composteur collectif afin d'aider les Verteillacois à réduire leur facture SMD3 en limitant leur nombre d'ouvertures dédiées aux sacs noirs, d'anticiper la problématique des dépôts sauvages.

C'est pourquoi vous trouverez ci-après des informations explicatives classées en six thèmes :

1. quelques généralités
2. plan d'implantation des PAV (avec signalisation du composteur collectif)
3. guide utilisation PAV et tarification
4. guide de tri - fiche récapitulative
5. guide compostage
6. lutte contre les dépôts sauvages et présentation de l'application Trash Spotter

Nous comptons sur notre comportement citoyen et notre capacité à faire évoluer nos anciens réflexes vers de nouveaux plus responsables.

Bonne lecture et à très bientôt !

Régis Defraye - Maire de Verteillac



QUELQUES GÉNÉRALITÉS

UNE CROISSANCE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN FRANCE

Selon les derniers chiffres du ministère de la transition écologique, qui porte sur l'année 2018, 343 millions de tonnes de déchets ont été produites en France (tous déchets confondus), soit une augmentation de 6,4% par rapport à 2016.

COMMENT SE SITUE LA FRANCE PAR RAPPORT AUX AUTRES PAYS EUROPÉENS ?

En 2018, l'Union européenne est à l'origine de 2,6 milliards de tonnes de déchets. La France est le deuxième pays produisant le plus de déchets, derrière l'Allemagne. Rapportée au nombre d'habitants, la production de déchets de la France se situe dans la moyenne européenne avec 5,1 tonnes par habitant. En 2019, 38,9 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés par le service public en France, selon une enquête conduite tous les deux ans par l'Agence la transition écologique (Ademe).

Si les Français produisent individuellement moins de déchets, l'augmentation de la population fait que la production de déchets ménagers demeure en hausse. En dix ans, la quantité d'ordures ménagères a continué d'augmenter

(+2,5% entre 2007 et 2017), même si chaque Français a réduit en moyenne de 2% sa propre production, d'après la dernière campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés de l'Ademe.

Cependant, la quantité de déchets produits par habitant en France reste à un niveau élevé - 582 kg de DMA par habitant en 2019 - d'où l'importance d'une gestion efficace des déchets, en développant la valorisation et en améliorant l'efficacité des filières de traitement.

La part de déchets non triés (poubelles grises) s'élève à 249 kg d'ordures ménagères résiduelles (OMR) par habitant. Or, 80% de ces OMR collectées en France pourraient faire l'objet d'une valorisation si elles étaient triées par les usagers et orientées vers des filières de traitement spécifiques, selon un rapport de la Cour des comptes publié en septembre 2022.

UNE NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LE RECYCLAGE EN FRANCE

Les dernières directives européennes adoptées en 2018 fixent un taux de recyclage de 55% d'ici 2025 jusqu'à 65% d'ici 2030. Seulement huit pays recyclent la moitié des déchets produits Pour la France, voici un Rappel de son taux de recyclage des déchets : 46,3% (Source: Eurostat).

> L'UTILISATION DES PAV (POINT D'APPORT VOLONTAIRE)

Le traitement des ordures ménagères n'a jamais été gratuit pour les usagers. Le coût du traitement était, jusqu'à présent, intégré dans la fiche d'impôt foncier sous l'intitulé « **taxe d'enlèvement ordures ménagères (TEDM)** ».

Comme nous l'avons évoqué dans le bulletin précédent, cette taxe va être retirée de nos fiches d'impôt foncier pour être remplacée par une facture de traitement des déchets (principe de la redevance incitative).

La redevance incitative ne sera pas basée sur la valeur foncière des habitations mais sur la composition de chaque foyer adossée à un abonnement fixe.

Il est important de comprendre que la tarification sur les droits d'accès des PAV (nombre d'ouvertures pour 2 sacs de 30 l ou 1 sac de 60 l) concerne uniquement les déchets de la poubelle noire !

Tous les accès aux autres types de PAV concernant les déchets hors « poubelles noires » (recyclable, carton, verre...) sont totalement gratuits et sans limitation d'ouvertures.

Récapitulatif de la tarification de la **REDEVANCE INCITATIVE** applicable à partir du **1er janvier 2023** :

Chaque foyer devra s'acquitter d'un abonnement annuel obligatoire de 109 €.

A cela s'ajoute **UN FORFAIT ANNUEL** par foyer se déclinant de la manière suivante :

pour 1 personne : 83.50 € pour 16 ouvertures du PAV pour les sacs noirs
pour 2 personnes : 135.70 € pour 26 ouvertures du PAV pour les sacs noirs
pour 3 personnes : 177.50 € pour 34 ouvertures du PAV pour les sacs noirs
pour 4 personnes : 208.80 € pour 40 ouvertures du PAV pour les sacs noirs
pour 5 personnes : 229.70 € pour 44 ouvertures du PAV pour les sacs noirs
pour 6 personnes : 250.60 € pour 48 ouvertures du PAV pour les sacs noirs
pour 7 personnes et + : 271.40 € pour 50 ouvertures du PAV pour les sacs noirs

Pour chaque foyer, le prix de l'**ouverture supplémentaire est de 5,22 €**

Exemple : Pour un foyer composé de deux personnes ayant un besoin de 28 ouvertures sur une année, la tarification sera la suivante :

109 € (forfait) + 135,70 € (pour 26 ouvertures) + 2 x 5,22 € (pour 2 ouvertures supplémentaires, hors forfait) = 255,14 € pour un an.

Remarque : la collecte en porte à porte coûtera de 67 à 133 € de plus par an suivant la composition du foyer. La demande de ce service payant supplémentaire devra être convenue avec le SMD3 pour application.

> L'ACCÈS À LA DÉCHETTERIE

Les passages en déchetterie ne sont pas dépendants du nombre de personnes composant le foyer. Chaque foyer aura droit à 26 passages par an. Le passage supplémentaire sera facturé 10 €.

> UTILISATION DES PAV (POINT D'APPORT VOLONTAIRE)

Les PAV sont accessibles grâce à une carte d'accès qui servira également à entrer dans les déchetteries.

Si vous n'avez pas demandé cette carte, il faut contacter rapidement le SMD3 via le site internet du syndicat (www.smd3.fr) ou en contactant le service usagers au 09 71 00 84 24

COMMENT UTILISER LE PAV DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

- étape 1 - Appuyez sur le bouton gris
- étape 2 - Identifiez-vous en plaquant votre carte pendant 3 secondes
- étape 3 - Ouverture de la borne (son de déverrouillage)
- étape 4 - Ouvrez la trappe et introduisez vos sacs (2 X 30L ou 1 x 60L)
- étape 5 - Refermez complètement la trappe

En fonction des différents sites de dépôt, les points d'apports volontaires sont composés :

- d'une borne pour les sacs d'**ordures ménagères** : accès via le badge
- d'une borne pour les **déchets recyclables** : emballages, papiers, journaux... à jeter **EN VRAC** > **LE SAC JAUNE NE SERA PLUS ACCEPTÉ**
- d'une borne pour le **verre**
- d'une borne pour le **carton brun**, à jeter à plat



> GESTION DES DÉCHETS POUR LES ASSOCIATIONS ET POUR LES PROFESSIONNELS

Les professionnels et associations sont également impactés par la mise en place des PAV et la redevance incitative.

POUR LES PROFESSIONNELS :

Le choix des modes de gestion et de collecte est défini par la quantité de déchets produits (voir tableau ci-contre). Toutes les professions sont concernées (restaurateurs, artisans, commerçants, agriculteurs...). Il est conseillé de prendre l'attache de la chargée du pôle commerces et relation usagers du SMD3 afin de faire une étude personnalisée. La tarification des différents modes de gestion n'était pas disponible lors de la rédaction de notre bulletin.

Coordonnées de la chargée de notre secteur, antenne de Ribérac :
Laurence ROMAGNY - 05 53 92 41 68 ou 07 71 70 97 12 - l.romagny@smd3.fr

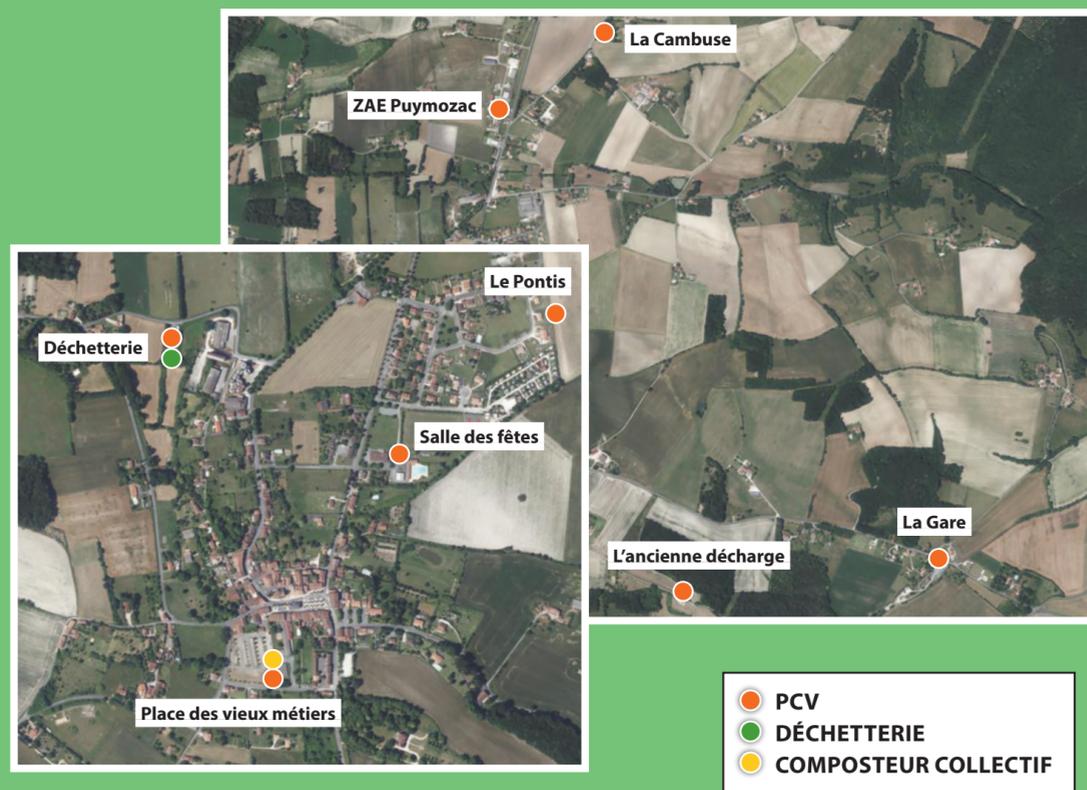


POUR LES ASSOCIATIONS :

La commune a choisi de fournir aux associations de Verteillac un « badge d'accès municipal ».

Ce badge sera géré par le secrétariat de la mairie pour suivre la consommation des ouvertures des PAV « ordures ménagères ». Comme pour les professionnels et les particuliers, la commune sera facturée pour l'utilisation du service de traitement des déchets. Un forfait d'utilisation sera accordé par la mairie à chaque association. Pour autant, le but est de donner aux associations les moyens de respecter le forfait communal en mettant en place des mesures de tri et de rationalisation des déchets produits. Des mesures expérimentales ont été testées cet été lors des marchés de producteurs pour chercher des solutions. Certains des tests étaient concluants, d'autres sont encore à améliorer. Des réunions de concertation seront organisées en lien avec le SMD3, la municipalité et les associations pour continuer à travailler sur le sujet des déchets. En effet, une mauvaise gestion de ce sujet pourrait avoir des conséquences importantes sur le budget des associations.

PLAN D'IMPLANTATION DES PAV



- PCV
- DÉCHETTERIE
- COMPOSTEUR COLLECTIF

LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent

EMBALLAGES & PAPIERS 	VERRE 	CARTONS 	DÉCHÈTERIE ET RESSOURCERIE
COMPOST 	VÊTEMENTS 	UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET ? Consultez le site : www.consignesdetri.fr ou utilisez l'application gratuite « guide du tri » de CITEO	

Contact SMD3 : 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)
 service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr